



SOMMAIRE

2	
2	Mot du Maire
3	Le CMJ
4 & 5	Budget principal et annexes
6 & 7	La Commune en Bref
8 & 9	Quoi de neuf à l'école ?
10 & 11	Vie locale et associative
12 & 13	Social
14	Environnement
1 5	Un peu d'histoire
1 6	Agenda, carnet de naissances, mariages et décès, la recette de nos aînés suivez-nous l

Directeur de la publication

Thomas FILLIATRE

Rédaction

Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale Crédit photos

/alérie LAGRAVE & l'équipe municipale Conception

Agence Les 2 Rives

1200 exemplaires

Impression

Sauternes Impression à Toulenne





ÉDITO

Chères preignacaises, chers preignacais,

Je vous parlais, dans le dernier bulletin municipal, de l'engagement ; cette valeur parfois si difficile à assumer pour nos bénévoles des associations, nos forces de l'ordre, nos enseignantes... Aussi, nous sommes très heureux que vous soyez venus nombreux aux petits déjeuners citoyens ainsi qu'à l'accueil des nouveaux arrivants. Les échanges furent denses et bénéfiques. Votre engagement en faveur de la vie de la cité montre que vous êtes acteurs et avez envie de voir notre commune évoluer. Cela nous incite à continuer nos actions sur le vivre ensemble et à nous engager sur des sujets comme la sécurité routière, les lieux de vie, notre environnement...

La sécurité est un enjeu de tous les jours! Les incivilités au quotidien nous impactent tous et sont dangereuses pour nos enfants. Malheureusement, nous ne pouvons pas mettre des dos d'âne partout, faire des aménagements coûteux qui n'auraient probablement qu'un effet temporaire et sur une courte distance. Les contrôles de gendarmerie doivent être intensifiés, des mesures de vitesse et de flux ont déjà été faites, mais seront continuées afin d'avoir des données factuelles à analyser pour ensuite faire les meilleurs investissements possibles.

Pour tout ceci, les agents et élus travaillent au quotidien. Depuis plusieurs mois, notre commune est le théâtre de nombreux travaux destinés à améliorer notre cadre de vie et préparer l'avenir. Nous avons à cœur de rendre notre territoire plus fonctionnel, plus moderne, et plus agréable. Je sais et je comprends que c'est compliqué pour tous. Pourtant ces travaux sont nécessaires, voire même urgents, pour pérenniser certains services comme le réseau d'eau principal, l'assainissement ou le renforcement électrique. Tous, anciens et nouveaux habitants, avons besoin d'avoir accès à des réseaux plus performants et fiables.

Le budget 2025 a été voté, l'épargne réalisée ces dernières années a permis d'investir dans la rénovation de l'école, aujourd'hui terminée, et nous permet de faire les investissements sur l'aménagement de bourg. Toutes ces actions démontrent combien les communes sont le poumon économique de la France, en donnant du travail à beaucoup d'entreprises locales.

Avec l'arrivée des beaux jours de nombreuses manifestations vont avoir lieu : au stade, à Sanches, à Boutoc. Les bénévoles vont avoir besoin de vous et de votre présence. Un grand merci à eux pour leur engagement, leur envie de proposer des week-ends festifs. Ils participent grandement à la vitalité de la commune.

Thomas FILLIATRE

DU NOUVEAU AUX SERVICES TECHNIQUES

Bienvenue à Michaël LADURANTIE qui a rejoint le personnel de la commune le 02 janvier 2025, en tant qu'adjoint au responsable des services techniques.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

SORTIE PATINOIRE LE 25 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal des Jeunes a organisé une sortie à la patinoire de Bordeaux Meriadeck le 25 janvier pour les enfants preignacais de 7 à 15 ans. 35 d'entre eux ont pu participer à cet événement! Un après-midi réussi malgré les chutes et une belle découverte pour ceux qui n'avaient jamais patiné.

Les jeunes conseillers municipaux proposeront encore deux événements avant la fin de leur mandat en juin 2025 :

- LE MERCREDI 21 MAI, ils organiseront un après-midi jeux de société en partenariat avec le CCAS pour les 70 ans et plus .
- **LE SAMEDI 28 JUIN**, ils préparent une «night party» de 19h30 à 23h30 pour les enfants de la commune du CE2 à la 3^{ème} qui souhaitent se retrouver, danser et s'amuser. L'inscription est obligatoire (toutes les informations sur le flyer joint).







70 ans et + / CMJ
Organisée par le CMJ de Preignac







Mercredi 21 mai de 14h30 à 16h30

Gouter offert par le CCAS Venez partager un moment convivial avec les jeunes du CMJ!

Bulletin d'inscription ci-joint à retourner en mairie AVANT LE 9 MAI



PRÉSENTATION DU BUDGET DE LA **COMMUNE VOTÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL**

8 017 198 € est un montant important qui s'explique par les travaux reportés de la CAB et la réintégration des budgets assainissement et station vitioeno (+ 415 713 €) suite à la délégation de cette compétence au Syndicat SIAFLT (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Farques Langon Toulenne).

SECTION FONCTIONNEMENT

Budget équilibré à hauteur de 2 775 715 €

Fonctionnement courant de la collectivité (charges de personnel, charges à caractère général : factures d'électricité, de gaz de la mairie..., les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette).

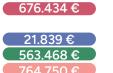
À noter que, grâce à la mise en place de l'éclairage public en leds sur toute la commune et à l'extinction durant la nuit nous arrivons à un rééquilibrage des dépenses d'énergies. Par contre, comme toute collectivité, nous connaissons une forte augmentation de nos cotisations d'assurance.

Les charges de personnel connaissent elles aussi une légère augmentation due à l'arrivée d'un nouvel agent aux services techniques, à des prévisions d'avancement de grade et surtout à une augmentation de 4 points de la cotisation CNRACL part patronale (augmentation votée par le Gouvernement).

SECTION INVESTISSEMENT

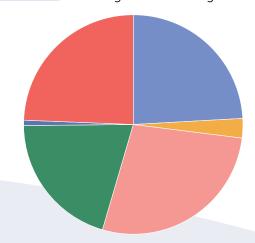
Budget équilibré à hauteur de : 5 241 483 €, dépenses d'équipement ou encore remboursement du capital de la dette.

Dépenses de fonctionnement



Virement section investissement et opération d'ordre Atténuations de Produits Autres charges de gestion courante Charges de personnel Charges financières et dépenses imprévues Charges à caractère général





Recettes de fonctionnement



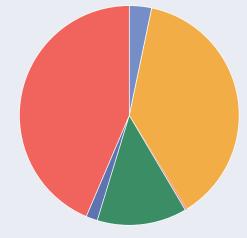
367.098 €

Résultat reporté Autres produits de gestion courante / exceptionnels Dotations et participations Atténuations de charges et Produits Financiers Impôts et Taxes



91.000 €

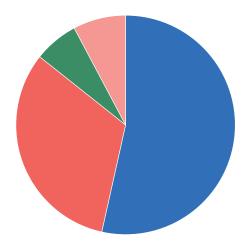
Produits des services



Dépenses d'investissement

1.686.975 € 2.803.671€ 344.009 € 406.828 €

Opérations ordre investissement Total des dépenses d'équipement Emprunts et dettes Restes à réaliser



Détail des principales opérations prévues :

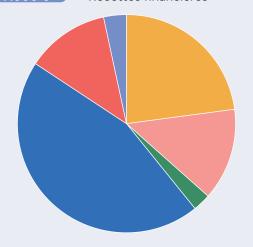
Matériels incendie (renouvellement extincteurs)	2 500 €
• Église Saint-Vincent (vitraux 2 ^{ème} tranche)	122 200 €
• Services Techniques (tondeuse autoportée et divers)	41 000 €
Mairie	3 870 €
Voirie Parking (voies Fournouquière, La Garengue)	204 100 €
Salle des Fêtes et des Sports (chauffage)	3 950 €
Groupe scolaire (Rénovation classes)	52 320 €
Éclairage Public (RAR)	56 000 €
Site de Sanches (tables)	1 300 €
Stade Municipal	4 400 €
• Aménagement Centre Bourg (RAR 1ère tranche + 2ème)	2 227 512 €
Salle Poupot (chauffage)	3 020 €
Monument aux Morts	1200€
Dénomination des voies (adressage)	32 500 €
Aménagement Espaces Publics	26 000 €

Recettes d'investissement

646.883 €
2.363.409 €
716.373 €
1.200.000 €
137.818 €
177.000 €

Solde d'exécution positif reporté Recettes d'ordre Restes à réaliser Emprunts Subventions d'équipement

Recettes financières



LOI DES FINANCES 2025

Le projet de loi prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros, et de ramener le déficit à 5,4% du PIB (à noter que 2024 a connu un nouveau dérapage du déficit public +6,1%).

PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES:

- •Le taux de FCTVA reste à 16,404% (au lieu de 14,85% prévu)
- Taux de cotisation CNRACL (part employeur) : (décret du 30 janvier 2025) passe de 31,65 % à 34,65 % au 1er janvier 2025 (elle continuera d'augmenter de 3 % par an jusqu'en 2028 pour atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028).
- Réduction des dotations

LES ÉCONOMIES ISSUES DES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES :

- •9,3 Milliards d'€ de restriction de recettes imposées aux collectivités locales
- •3 Milliards d'€ obtenus par prélèvement sur certaines collectivités
- •0,487 Milliards d'€ de réduction de dotations
- •0,5 Milliards d'€ en raison du gel de la DGF (dont 350 Millions € bloc communal)
- •1,5 Milliards d'€ de réduction du Fonds vert
- •1,3 Milliards d'€ pour rééquilibrer la CNRACL
- •47 Millions d'€ au titre de la suppression du fonds de soutien des activités périscolaires

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

La revalorisation des bases d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 correspond à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) soit + 1,7 % (pour mémoire + 3,9 % en 2024 et + 7,1% en 2023).

RAPPEL:

- Suppression de la Taxe d'Habitation pour les Résidences Principales (THRP) en 2023 pour tous les contribuables
- •La Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) est maintenue
- Pour les communes, transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : fusion des taux commune et département
- Pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), attribution d'une fraction de la TVA nationale.
- •La TFPB nouvelle taxe « Pivot »

Vos élus ont décidé à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 3 avril DE NE PAS AUGMENTER LES TAUX DE LA COMMUNE, ils seront donc identiques à l'an passé:

- Foncier bâti : 35,97 %
- Foncier non bâti : 69,05 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 11,56%.

Page 5

LA COMMUNE EN BREF

NOUVEL ADRESSAGE COMMUNAL

La réalisation complète du nouvel adressage a été arrêtée et validée par délibération du Conseil Municipal du 02 décembre 2024.

Les nouvelles plaques et nouveaux panneaux de dénomination des rues, impasses et routes, ainsi que les plaques des numéros sont en cours de fabrication. L'entreprise SERI Signalisation effectuera la pose des plaques de rues, routes...

Une fois que la pose des panneaux sera effective, nous pourrons publier les nouvelles adresses. À partir de la publication, il y aura un battement de 6 mois où les 2 adresses pourront être utilisées. Au-delà, seule la nouvelle adresse sera utilisée et le courrier ne sera plus distribué à votre ancienne adresse.



Des permanences seront mises en place en mairie courant juin afin de vous remettre **un certificat d'adressage** avec votre nouvelle adresse ainsi que votre plaque de numérotation que vous devrez installer. Vous effectuerez alors le changement d'adresse auprès des différents organismes.

La date de publication est prévue le 30 avril 2025. Vous aurez jusqu'au 30 octobre pour faire vos changements. Nous vous accompagnerons au mieux, pour réussir avec vous, ce nouvel adressage communal. Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous communiquer le calendrier des permanences en mairie.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (si le recensement a été fait à 16 ans). En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

En conséquence, les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à venir s'inscrire sur les listes électorales dès leur emménagement.

Pour ce faire, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile de moins d'un an (facture eau, EDF, assainissement...) et d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) et remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour du scrutin
- Être de nationalité française

 (un citoyen européen qui vit en
 France peut s'inscrire sur les listes
 complémentaires, mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).
- · Jouir de ses droits civils et politiques.



ALERTE!

Plusieurs cas d'empoisonnement de chiens et d'agressions de chats par balles nous ont été signalés. Ces faits sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe (1500 € à 3000 € au maximum en cas de récidive). Des plaintes ont été déposées par les propriétaires. Merci de rester vigilants et de signaler toute anomalie à la gendarmerie.

PARTICIPATION CITOYENNE

Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre la gendarmerie, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinguance.

CE DISPOSITIF VISE À:

- Développer auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance ;
- Favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ;
- Améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

À NOTER:

Le dispositif de participation citoyenne ne doit pas être confondu avec le dispositif « Voisins vigilants » mis en place par une société privée qui propose des prestations payantes aux municipalités.

RÔLE DU MAIRE:

- · Le maire est le pivot du dispositif.
- Une présentation publique annuelle du bilan du dispositif est réalisée par le maire et le représentant de la brigade locale afin de porter à la connaissance de la population les évolutions de la délinquance dans le secteur concerné.
- Le maire peut renforcer la visibilité du dispositif et dissuader les délinquants d'agir dans le quartier ou la commune concernée, en mettant en place une signalétique spécifique.

RÔLE DES CITOYENS:

- Choisis sur la base du volontariat, ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes de leur secteur, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'événement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.
- Ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention (pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune).
- Ils doivent signaler tout crime ou délit dont ils sont témoins par un appel au 17.

La participation citoyenne est un engagement à titre bénévole qui ne donne lieu à aucune contrepartie financière et ne confère pas de prérogatives de puissance publique.

Votre municipalité souhaitant mettre en place ce dispositif sur votre commune. Une réunion publique aura lieu prochainement en présence de vos élus et des forces de gendarmerie.

Reprise des permanences France Services en mairie



Tondeuse auto portée renouvelée

L'équipe des services techniques est équipée d'une nouvelle tondeuse auto portée leur permettant de se déplacer sur route en toute sécurité et d'entretenir les espaces verts communaux.



Travaux d'aménagement du terrain situé derrière l'école

Le lundi 10 mars, l'entreprise EIFFAGE et son équipe ont commencé à dessiner les divers cheminements qui desserviront les points jeux, parking, espaces détente, théâtre de verdure et le nouvel accès aux bâtiments scolaires. La cellule communication ne manquera pas de vous informer de l'avancée des travaux.

QUOI DE NEUF À L'ÉCOLE?



spectacle proposé par la Compagnie Hel nommé « ENGLOUTI ».

L'histoire d'un humain qui se régale de mets emballés. Lorsqu'un bruit frissonne à ses côtés, le petit tas de papiers s'est métamorphosé en un papillon aux reflets irisés. Tour à tour apparaissent et disparaissent des êtres chimériques jusqu'à ce que, se transformant en vague de détritus, cet amas vivant l'engloutisse. De ces flots houleux naît une créature mi humaine/mi plastique. Un voyage extraordinaire où celui qui jette et celui qui est jeté se rencontrent. Une manière de parler de l'environnement avec poésie par la marionnette et la danse où le corps et la matière ne font qu'un. Spectacle présenté pendant le temps scolaire.

INSCRIPTION RENTRÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

L'inscription scolaire pour la rentrée 2025-2026 a débuté en février. Sont concernés les enfants nés en 2022, résidants sur la commune ou les nouveaux arrivants.

En premier lieu, vous devez vous rendre en mairie muni d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Un certificat d'inscription vous sera alors délivré. Puis, vous devrez prendre rendez-vous par mail e.bourg. preignac@ac-bordeaux.fr avec la directrice de l'école, Madame Goulvestre, pour finaliser l'inscription.





TÉLÉCHARGER LES PAROLES DU CLIP VIDÉO « NON AU HARCÈLEMENT » RÉALISÉ PAR LES ÉLÈVES



UN CLIP POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Les élèves de CM1/CM2 de l'école Joséphine BAKER ont réalisé un clip vidéo pour sensibiliser au harcèlement scolaire.

Ils ont appris et interprété une chanson que la directrice Madame Goulvestre a spécialement composée pour la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire du 07 novembre 2024.

Ce clip a été sélectionné pour participer à un concours national intitulé « Non au harcèlement » organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale. Croisons les doigts pour que ce clip à la fois pédagogique et émouvant puisse porter haut et fort le message des élèves : « une main tendue : le remède. Aide-moi à crier non au harcèlement à plein poumon ! »

Dans le cadre du prix « Non au harcèlement », le clip vidéo des élèves a été distingué par le prix spécial départemental de la meilleure vidéo dans la catégorie « Inclusion » et par le 1er prix académique ex-aequo de la meilleure vidéo dans la catégorie école.



CARNAVAL DE L'ÉCOLE

Le vendredi 28 mars, les parents d'élèves ont été invités à fêter le carnaval autour d'un arbre représentant les 4 saisons.

Après un goûter et une traditionnelle bataille de confettis, les élèves, dont les déguisements avaient été préparés en classe, ont dansé ensemble, quelques grands menant les plus petits. Les saisons se sont entrelacées, puis démêlées au fil des chorégraphies. Merci aux familles et à l'équipe enseignante pour ce moment convivial!



TRAVAUX DE RÉNOVATION DES CLASSES

Les travaux d'embellissement des classes de l'école élémentaire se poursuivent. Une deuxième classe a été repeinte (murs et plafond) et le revêtement du sol posé durant les vacances du mois de février. En avril, des rangements sur mesure seront mis en place dans ces classes.

LE PASS COLO

Créé dans le cadre du pacte des solidarités, le Pass Colo est un dispositif de l'état permettant de rendre accessible les départs en colonies de vacances des enfants âgés de 11 ans.

En 2025, il concerne les enfants nés en 2014 et ceux nés en 2013 qui n'ont pas utilisé leur Pass Colo en 2024! Le montant du Pass colo (pouvant aller de 200 € à 350 €) est calculé en fonction de votre quotient familial, il est déduit directement du prix du séjour.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ EN 2025:



- · Votre enfant doit être né en 2014
- Votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 1500 €
- · Vous devrez choisir un séjour éligible au pass colo

Le pass colo n'est utilisable qu'une seule fois par enfant et doit être utilisé pendant les vacances scolaires. Il est cumulable avec les autres aides aux vacances.

Plus d'infos : https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo

VIE LOCALE & ASSOCIATIVE







3^{èME} RENCONTRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNE

Pour la 3^{ème} année consécutive, les acteurs économiques de la commune (associations, entreprises, commerçants, artisans...) étaient invités par la municipalité à se réunir pour une soirée de partage le 07 février.

Cet événement a eu lieu dans l'enceinte du château Suduiraut géré par Châteauform', leader européen de l'événementiel d'entreprise. Plus de 60 personnes ont participé à cette soirée. Les convives ont été accueillis par le couple d'hôtes, Séverine et Sébastien BOUVRY et leurs « Talents ».

La municipalité tient à les remercier pour leur accueil et leur disponibilité. L'entièreté du château étant accessible, tous les participants ont pu découvrir les lieux, les équipements et activités proposés lors des séminaires.

Après le discours de bienvenue du Maire la parole a été donnée aux hôtes de la soirée qui ont ainsi pu présenter à l'assemblée la nature de leur activité suivi d'une mise en lumière des associations nouvellement créées : l'Ecrin de Soi, Délicat & Zen, l'APEP (Association des Parents d'Elèves), l'OCP (Organisation Culturelle Preignacaise), les convives ont participé à un quizz portant sur l'histoire de la commune. Un bon moment de convivialité et de partage. La soirée s'est poursuivie au sein de la salle à manger où un buffet dînatoire avait été dressé par les « Talents » de Châteauform'.

La municipalité tient à remercier les hôtes de cette soirée qui ont participé grandement à sa réussite.



PREIGNAC URC

Après plus de quatre mois d'interruption,

les passionnés de vélo ont eu le plaisir de voir les cyclistes s'affronter le samedi 22 février à Uchacq. Compteur débloqué pour l'URC de Preignac : Victoire de Rémi VERARDO au sprint. La saison est belle et bien lancée après de belles performances lors des 6 jours de Damazan.



OPÉRATION « J'AIME LA NATURE PROPRE »

Pour la deuxième année consécutive, le 15 mars, la Société de Chasse de Preignac, soutenue par la municipalité, a participé à l'opération « J'aime la Nature Propre ». Cette opération initiée par la Fédération Nationale des Chasseurs en 2021 a eu lieu partout en France et a permis de ramasser un maximum de déchets (pour mémoire en 2024 : 16 323 m³ sur toute la France). Un grand merci à tous les participants ! Rendez-vous l'année prochaine...



Le groupe LE BRASS a été retenu pour animer la fête de la rentrée qui aura lieu le 5 septembre prochain (espérons que le temps soit plus clément que l'an dernier).

LE BRASS quésaco: un cocktail de grooves détonants, où la complicité avec le public est de mise, et la bonne humeur contagieuse. Un répertoire constitué des plus grands standards du Blues et de la Soul: Aretha Franklin, Etta James, Les Blues Brothers, et tant d'autres. En voiture! THE BLUES TRAIN, c'est une parade haute en couleur où les musiciens se déplacent au rythme de chorégraphies simples et efficaces. Sonorisé par la BRASSMOBILE, le spectacle du BRASS est un concert mobile. Leur raison d'être: prêcher avec ferveur la bonne parole du Blues, et permettre au grand public de redécouvrir ces musiques festives.

Pour la restauration nous ferons appel à des food trucks locaux, les bières ZEBRA seront aussi de la partie, sans oublier pizza family!

La soirée sera clôturée par un feu d'artifice. Rendez-vous au 5 septembre à partir de 19h30.

NOUVEAU À PREIGNAC!

économie

CABINET ALTHÉA - DIÉTÉTICIENNE

Virginie FRAILE – diététicienne diplômée d'état - s'est installée au 82 Rue de la République à Preignac dans les locaux du Temple d'ISIS. Consultation diététique et massage drainant par madérothérapie.

Sur Rendez-vous au 06 02 06 99 25

Possibilité de déplacement à domicile pour la partie diététique.

CRÉATRICE D'AMIGURIMI – MAMAN M

Martine COUSSET est créatrice d'Amigurimi (art japonais du tricot ou du crochet) vous pourrez admirer ses réalisations chez notre fleuriste à l'Ode à la Fleur. Pour une création originale, contactez-la au 06 75 51 49 70

LEFRANC PEINTURE

Frédéric LEFRANC, installé à Preignac au 29 Chemin du Gard, réalise des peintures intérieures et extérieures et du nettoyage de toiture et clôture.

Contact: 06 84 11 15 06 - lefrancf864@gmail.com

LAURENT DENIS – SMART SOPHRO

Laurent DENIS, professeur de Qi Gong et Tai Chi, propose des cours en groupe et des séances individuelles de sophrologie, alliant bien-être et découverte sensorielle dans un cadre unique.

Peut-être l'avez-vous remarqué lors de la «World Tai Chi & Qigong Day» (Journée Mondiale du Taichi chuan et du Qigong) qui a eu lieu le dernier samedi d'avril à 10 heures au Centre Leclerc de Langon.

Son adresse : 10 Trenquine - 33 210 PREIGNAC Contact : 07 53 17 89 10 — info@smartsophro.com



LOTO DU 23 MARS POUR L'APEP

Dimanche 23 mars, le Comité des Fêtes de Boutoc-Preignac organisait un loto au profit de l'Association des Parents d'Élèves de la commune.

Grâce à une belle mobilisation des bénévoles, aux généreux donateurs et à la forte participation des joueurs, cet événement a été un succès.

Ce moment de solidarité et de collaboration entre les deux associations s'est conclu par la remise d'un chèque de 1 621,94 € par Didier FAUGERE, Président du Comité des Fêtes, à Carole NGO-VAN, Présidente de l'APEP, pour soutenir les actions menées en faveur des enfants de l'école.





DES NOUVEAUTÉS À SANCHES!



Maud et son food truc « PRE NIAC » vous proposent des crêpes, salades, softs.... Pour le plus grand bonheur des petits et des grands souhaitant profiter du lieu. Son sourire et sa bonne humeur sont au rendez-vous!

La Communauté de communes Convergence Garonne a sollicité le Département de la Gironde pour une reconduction du dispositif CAP33 sur le territoire durant l'été 2025. Ce dispositif s'adresse aux familles et aux jeunes de plus de 15 ans avec des propositions d'ateliers de découverte, des manifestations gratuites ou à moindre coût, tout l'été.

Le site de Sanches sera, pour la troisième année consécutive, un des lieux où des animations seront proposées dans ce cadre. Elles se dérouleront le mardi matin, dès le mois de juillet. Il vous sera notamment proposé une initiation au VTT et de la marche nordique. Le calendrier sera bientôt disponible.

Bonne nouvelle pour les amoureux du site : les tables ont été remplacées. Espérons qu'elles ne connaissent pas le sort funeste des précédentes !



Dès septembre 2025, tous les habitants des communautés de communes Sud-Gironde, Sud-Gironde en Réolais et Convergence Garonne pourront bénéficier d'un nouveau service de transports gratuits.

Depuis le 1er juillet 2023, le SISS a évolué pour devenir Sud-Gironde Mobilités. Une évolution qui s'accompagne d'abord d'une extension du périmètre du syndicat : la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a débouché, en 2022, sur le transfert de la compétence mobilité des communes vers les Communautés de Communes du Sud-Gironde, du Réolais en Sud-Gironde, et Convergence Garonne. Ces trois Communautés de Communes adhèrent désormais au syndicat en lieu et place des communes.

Sud-Gironde Mobilités voit également ses compétences s'élargir! S'il reste le référent principal pour le transport scolaire, il est désormais l'acteur majeur dans l'organisation de la mobilité dans sa globalité: transport à la demande (TAD), lignes régulières de transport public de personnes, mobilités actives (marche à pied, vélo...), mobilités partagées (covoiturage, autopartage...), mobilité solidaire... Une belle aventure qui commence avec pour objectif d'apporter aux habitants du grand Sud-Gironde des réponses concrètes pour favoriser leurs déplacements et par là même améliorer leur quotidien.

Alors, prêts à suivre Sud-Gironde Mobilités sur les routes de notre territoire ?

Cela pourrait changer vos habitudes au quotidien et va compléter l'offre de transport déjà existante proposée par la Région. Vous aurez le choix entre 3 lignes de bus régulières, circulant toutes les 30 minutes et qui desserviront des zones de forte affluence. Mais aussi le choix de prendre des navettes, aux heures de pointe, à destination des gares, ou depuis des gares ou encore utiliser du transport à la demande pour tous, sur réservation.

Il vous sera proposé des services gratuits pour tout type de public:

- du lundi au samedi, du transport régulier;
- du lundi au vendredi, des navettes express et du transport à la demande sur point d'arrêt;
- mais aussi, plus tard, des modes de transport alternatifs comme le vélo, le covoiturage, etc.

Pour répondre à ces nouveaux défis, le syndicat fera l'acquisition de 3 bus et de 3 minibus. Les lignes régulières sont programmées en bus et le reste en minibus (9 places).

Le premier grand axe du projet s'articule autour des gares, pour pouvoir amener les personnes en gare et leur permettre de bouger à la sortie du train. Trois lignes régulières avec des bus d'une capacité d'une vingtaine de places vont d'abord être mises en place.

Elles passeront du lundi au samedi, toutes les demi-heures, de 6 h 30 à 19 h 30. On pourra y monter sans réservation.

Ces lignes devraient être les suivantes:

- CDC Convergence Garonne avec les points stratégiques des gares de Cérons, Cadillac, Beguey et Podensac.
- · Langon et Toulenne
- · La Réole et Gironde-sur-Dropt

Les emplacements des arrêts précis de ces lignes restent encore à préciser sur les communes desservies.

Les mêmes véhicules utilisés matin et soir pour les navettes (des minibus de 9 places) serviront également en journée, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 pour du transport à la demande (TAD) gratuit, sur tous les villages et villes, et pour tout public. Transport à la demande d'utilité sociale au-delà du territoire.

Le transport à la demande qui était réservé à un public restreint (personnes à mobilité réduite, séniors, précaires) et s'organisait en porte-à-porte sera conservé. Ce service, qui dépendra toujours du Sud-Gironde Mobilités, sera délégué à Cap Solidaire, et sera quant à lui payant, car il s'agit de Transport d'utilité sociale (TUS), avec la présence d'un accompagnant.

À noter que ce service de TUS permet les trajets hors du territoire, pour des destinations possibles à 100 km au-delà des limites territoriales, pour se rendre à l'hôpital par exemple.





BILAN ANNUEL MUTUELLE COMMUNALE

Le 31 janvier 2025, une réunion en visioconférence avec Mr Le Maire, 2 élus et Mr Delecourt (Responsable Solidaire Assur) a eu lieu.

Le bilan de l'année 2024 nous montre l'intérêt porté par la population à notre projet, puisqu'en moyenne, 4 contacts mensuels ont été pris, soit en mairie soit directement auprès de Solidair Assur. Ainsi, 23 nouveaux bénéficiaires ont rejoint Solidaire Assur avec comme principales motivations : le souhait de faire des économies et d'avoir un contrat plus adapté à leurs besoins (on peut noter une économie moyenne par adhérent de 351€ par an).

Toutefois, les adhérents des années précédentes ont reçu leur nouvel échéancier avec une augmentation de + 7 à + 8%. Le secteur de la complémentaire santé ayant été impacté par un coût des soins en hausse et une baisse de certaines prises en charge par la Sécurité Sociale sans oublier le financement du 100% santé assumé à 70% par les organismes complémentaires.

En 2025, la garantie « optimale » a été rajoutée apportant une 5^{ème} offre. L'ensemble des tarifs s'étalant par exemple pour une personne de 60 ans de 64,01 € / mois à 128, 74 € /mois.

Il faut noter que c'est la garantie intermédiaire qui est toujours la plus prisée sur notre commune.

Les points forts de la Fédération restant :

- L'absence de délai de carence, de limite d'âge et de questionnaire médical.
- Une tarification qui ne tient plus compte de l'âge à partir de 66 ans.
- Un tarif dégressif pour les familles et gratuité des enfants à partir du 3^{ème}.
- Le réseau carte blanche et l'accès à une assistance en cas de besoin.

Afin d'aider les adhérents et d'informer les personnes pouvant être intéressées, l'équipe de Solidaire Assur nous a proposé d'organiser soit en visioconférence mais probablement en présentiel un temps de rencontre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que ce projet sera mis en place.

Pour tous renseignements sur le dispositif « Mutuelle Santé Citoyenne », vous pouvez contacter :

• Le secrétariat de mairie au 05 56 63 <u>27 39</u>

Solidaire Assur au 03 20 55 97 01 ou contact@solidaire-assur.com

SOLIDARITE



SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

EN SOUTIEN À LA POPULATION DE MAYOTTE SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE CHIDO QUI A DÉVASTÉ L'ÎLE EN DÉCEMBRE 2024, LE CCAS DE PREIGNAC A FAIT UN DON D'UN MONTANT DE 500 € À LA PROTECTION CIVILE POUR LES SINISTRÉS.

ENVIRONNEMENT





BORNES À VERRE

La commune dispose de 5 bornes à verre réparties sur l'ensemble de la commune :

- 1 au nouveau cimetière (à côté de l'école)
- 1 au lavoir de Boutoc
- 2 à la Z.I. de la Piastre
- 1 au laboratoire Oenoconseil

Ces bornes sont gérées par le SEMOCTOM qui en assurera le vidage et le nettoyage régulièrement.



MODIFICATIONS DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis le 3 mars 2025, la collecte des déchets dans notre commune est modifiée. Ces changements s'inscrivent dans une optimisation des services de collecte, tout en tenant compte des enjeux économiques actuels.

À NOTER LES NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE DE **VOS BACS DE TRI ET OM:**

- · Ordures ménagères (bac rouge) collectées le vendredi des semaines impaires
- · Déchets recyclés (bac jaune) collectés le vendredi des semaines paires

NE JETEZ PLUS VOS BOUCHONS!



Agir & Depuis 19 ans, Agir Cancer Gironde ancer récupère et revend des bouchons en liège et en matière synthétique pour financer

la lutte contre le cancer. Le Bar Tabac le 113 et la Boulangerie Alex et Sandra participent à cette action, un collecteur est à votre disposition dans ces magasins.



POINTS D'APPORT DES DÉCHETS ALIMENTAIRES (DA)

Des points de collecte des Déchets Alimentaires ont été installés sur la commune par les équipes du Semoctom. Ces bacs sont en libre-service, ils sont collectés et nettoyés une fois par semaine. Les déchets sont ensuite valorisés sur une plateforme de compostage.

QUE POUVEZ-VOUS Y DÉPOSER?

Épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café, sachets de thé, pain, fruits et légumes abîmés, os, arêtes, restes de crustacés et coquillages comme les huîtres, moules... Vos déchets doivent être déposés sans emballage ou dans un sac kraft.

CES POINTS DE COLLECTE AU NOMBRE DE 8 SONT SITUÉS AUX LIEUX SUIVANTS:

- La Gare
- · Quartier Lamothe
- Clos d'Espiet
- Perrette Sud
- ZI la Piastre
- · Le Tapissier Sud
- Parking de la Mairie
- Salle Poupot

À NOTER: courant avril une campagne en porte à porte auprès des habitants de la commune aura lieu entre 11h et 19h30 du mardi au samedi. Des messagers du SEMOCTOM seront sur le terrain pour :

- · Vous écouter et répondre à toutes vos questions,
- · Vous sensibiliser au tri des Déchets Alimentaires
- · Vous équiper et vous accompagner dans l'utilisation de composteur, de bio-seaux et des sacs krafts.

Plus d'infos sur : **semoctom.com/** trouver-une-decheterie-ou-un-point-decollecte/?commune=preignac

UN PEU D'HISTOIRE

FERMETURE DE L'OEUILLOT

Pierre DUBOUILH

En 1929, le Maire de Toulenne demande la fermeture de l'Oeuillot par un barrage. Il justifie sa demande par la protection qu'apporterait cet ouvrage aux rives du faux-bras qui sont fortement corrodées par les eaux des petites crues qui envahiraient rapidement le territoire de la commune de Toulenne d'un niveau plus bas que celui de Preignac.

L'ouvrage réclamé aurait donc uniquement pour but de protéger les propriétaires riverains contre les inondations.

Quatre ans plus tard, le 13 février 1934, Monsieur le Maire de Preignac communique au Conseil une protestation de Monsieur Louis Lacoste, conseiller municipal et propriétaire terrien :

« Je me permets de vous rappeler l'effort financier que fit notre assemblée communale pour doter le quartier populeux du Bourg d'un lavoir flottant fixé au port, à l'abri du mauvais temps, sur le bras de rivière dénommé l'Oeuillot et le succès qui s'en suivit surtout au point de vue de l'hygiène. Or, j'apprends que contrairement aux règles, tout au moins aux usages, sans tambour, ni trompette, ce bras de rivière vient d'être fermé totalement dans sa partie haute par l'administration des Ponts et Chaussées, supprimant ainsi tout courant des eaux et à brève échéance le port de Preignac et son lavoir.

Les égouts de la ville, privés de leur écoulement naturel par l'envasement du port, formeront un cloaque des plus insalubre et cela à 100 mètres de l'église et de la Mairie, centre de l'agglomération. »

Le Conseil Municipal approuve entièrement et à l'unanimité la protestation de Monsieur Lacoste. Il ne peut envisager la suppression de l'Oeuillot utilisé actuellement par les deux Sociétés de pêche de Preignac pour le repeuplement des poissons. Il en est de même de la destruction du site merveilleux qu'est l'embouchure de l'Oeuillot avec son nouvel hôtel du Cap très fréquenté par les touristes et amateurs de sport nautique. Le Conseil est indigné des procédés de l'administration des Ponts et Chaussées qui aurait dû semble-t-il tenir compte des intérêts des riverains et consulter avant l'exécution des travaux la commune de Preignac, principale intéressée tandis qu'elle a été devant UN FAIT ACCOMPLI!

Pour toutes ces raisons évoquées ci-dessus, le Conseil proteste énergiquement contre la fermeture de ce bras de Garonne et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien intervenir auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées afin qu'elle fasse rouvrir légèrement le passage fermé à l'eau de Garonne, de façon à rétablir le courant normal dans ce bras de rivière, source de richesse des riverains de la batellerie locale, d'hygiène dans le bourg de Preignac et d'agrément pour la population et pour les nombreux étrangers qui viennent le dimanche se ressourcer sur ce point privilégié de la commune.

Le Conseil Municipal proteste de la façon la plus énergique contre l'avis du conseil général des ponts et chaussées transmis à la Mairie de Preignac par lettre de Monsieur le Ministre des Travaux Publics en date du 19 novembre estimant qu'il y avait lieu de laisser en l'état la digue de fermeture de l'Oeuillot.



1. En premier lieu la question d'hygiène et de salubrité publique.

Le jeu des marées est un des facteurs les plus favorables. En effet, à marée montante, le courant ne rencontrant plus aucune résistance dans les eaux stagnantes du bras de la Garonne, entraîne avec force, dans le haut de l'Oeuillot, tous les détritus et immondices séjournant dans cette eau morte ; à marée descendante, le courant étant presque nul, ces détritus et immondices ne peuvent être entraînés dans la Garonne ;

2. Le Conseil Municipal de Toulenne en demandant le maintien de la situation actuelle ne peut servir d'autres intérêts que ceux des trois propriétaires riverains de sa commune éloignée du bras de l'Oeuillot tandis que la commune de Preignac a un centre d'activité : Mairie, Eglise, nombreux magasins... ainsi que le prouve la pétition signée par 142 habitants.

3. La fermeture de l'Oeuillot, sans enquête préalable, étant un fait accompli - ce qui est fâcheux (termes du Ministre des Travaux Publics) - demande une légère ouverture rétablissant le courant indispensable à l'écoulement des égouts de la ville, du bateau-lavoir et des immondices de toute nature.

Monsieur le Maire de Preignac et le Conseil Municipal exposent le rapport de la commission sanitaire du Professeur Barthe du 15 mars 1935, suite à sa visite sur les lieux et du Docteur Raba du 8 juillet 1935 réclamant tous les deux le rétablissement d'un courant d'eau de Garonne en pratiquant une large brèche au barrage construit en amont.

Ce dernier mentionne dans son rapport médical une épidémie de rougeole mais aussi des cas de typhoïde ou paratyphoïde qui impressionnent péniblement la population voisine du bras de l'Oeuillot. Il est permis de penser que l'odeur nauséabonde qui s'en dégage aux basses-eaux viendra aggraver la situation en provocant d'autres épidémies.

L'administration du Service Maritime 5ème Division 1er Bureau avait d'ailleurs promis par son rapport du 14 janvier 1935 de s'occuper de cette grave et urgente affaire aussitôt que les basses-eaux le permettraient....

En séance du 15 septembre 1936, Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre du Chef du Service Maritime en date du 30 juillet 1936 qui désigne la commune de Preignac comme maître de l'oeuvre. Le Conseil Municipal se refuse donc, pour toutes les raisons énumérées, d'assurer l'entretien de l'aqueduc de la commune de Toulenne.

Conclusions: l'Oeuillot s'est comblé en amont et est bien envasé en aval. La prolifération des herbes et des algues qui retiennent les limons par manque de courant contribue à l'envasement de ce bras de Garonne. Dans bien des décennies voir des siècles, l'Oueillot, dans sa majeure partie, n'existera plus et l'île ne sera plus une île.

Page 15

Carnet de naissances, mariages et décès

Ils nous ont rejoints

- Simon FAIVRE né le 1er octobre 2024
- Tiago, Aurélio, Jean FERBOS né le 17 novembre 2024
- Caleb, Nathan GARCIA LOPEZ né le 02 janvier 2025
- Anissa ABBACH née le 15 janvier 2025
- Lubin, Marley, Lucas LATHUS MONNIER né le 18 janvier 2025
- Robin, Gilles, Didier FAUGERE né le 20 janvier 2025

Ils se sont unis

Edwige LACOUR & Emilien PHENIX le 22 février 2025

Ils nous ont quittés

- Michel, Pierre DANEY décédé le 26 décembre 2024
- Francis, Jean PERRISSINOTO décédé le 14 février 2025
- Danièle, Marcelle APOSTEL veuve FAIVRE décédée le 15 février 2025
- François, Jean, Aimé BAYLE décédé le 17 février 2025
- Michel, Paul PERROMAT décédé le 05 mars 2025
- Jean-Claude COUSIN décédé le 17 mars 2025

La recette de nos aînés

VELOUTÉ DE PETITS POIS AU PESTO DE NOIX



INGRÉDIENTS

- 1 kg de petits pois frais écossés
- · 2 cébettes
- 1 bouquet de basilic
- 2 petites gousses d'ail
- 50 g de cerneaux de noix
- 75 g de bleu de Bresse
- 8 cl d'huile d'olive
- 25 g de beurre
- Sel et poivre

RECETTE

- · Ciselez les cébettes et faites-les suer 2 min dans le beurre chaud.
- Ajoutez les petits pois, mélangez et versez de l'eau à hauteur des légumes.
- · Faites cuire à feu moyen pendant 15 min.
- Reversez le tout dans un blender, salez et poivrez et mixez fortement de façon à obtenir un mélange velouté.
- Préparez le pesto en faisant griller les noix 2 min dans une poêle à sec.
- Effeuillez le basilic. Placez-les dans le bol d'un mixer, avec les gousses d'ail épluchées, les noix et l'huile. Salez, poivrez et mixez.
- Versez la soupe chaude dans des petites tasses et déposez au centre une cuillérée de pesto et un peu de bleu de Bresse émietté

Agenda

Sous réserve de modifications



Le 8 mai 2025

Cérémonie de commémoration du 08 mai 1945

Les 17 & 18 mai 2025

Journées européennes des Moulins



Le 17 mai 2025

Tournoi de football Jean-Pierre BACHON organisé au stade par l'US Fargues Toulenne

Le 18 mai 2025

- Tournoi de Molky au stade organisé par le Comité des Fêtes du Bourg
- Concert d'orgue à l'église (20 ans de l'orgue) organisé par l'association de l'église à l'orgue
- Printemps de la Convivialité organisé au Cru d'Arche Pugneau par le Comité des Fêtes de Boutoc





Après-midi Goûter / jeux de société à la salle des fêtes organisé par le CMJ et le CCAS (réservé aux 70 ans et plus)

Le 1er juin 2025

Vide grenier à Boutoc organisé par le Comité des Fêtes de Boutoc



Le 08 juin 2025

Olympiades au stade organisées par le Comité des Fêtes du Bourg

Le 15 juin 2025



Le 21 juin 2025

Marche gourmande nocturne à Sanches organisée par la Société de chasse

Le 28 juin 2025

Boum du CMJ à l'Espace Poupot organisée par le CMJ

Du 4 au 7 juillet 2025

Fêtes de Boutoc organisées par le Comité des Fêtes de Boutoc



Le 14 juillet 2025

Fête Nationale au «CAP» - Bord de Garonne

Le 5 septembre 2025

Fête de la rentrée

Suivez-nous!



@villedepreignac



www.preignac.alertecitoyens.com



www.preignac.fr